

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

*Audience de référé du vendredi 22 mai 2015 à 13h30
devant Monsieur le Président*

PLAIDOIRIE

AFFAIRE « LES REPUBLICAINS »

M. Rémi DREYFUS et al.

C./

Union pour un mouvement populaire (UMP) et al.

Christophe Lèguevaques
*Avocat au barreau de Paris
Docteur en droit*

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Avec mes confrères Boissavy, Bréham et Fillola, tous enfants de la République, nous avons l'honneur de nous présenter aujourd'hui devant vous pour porter la parole de 144 personnes physiques, citoyens français, et 4 associations ou partis politiques.

Compte tenu de l'urgence manifeste, les requérants vous demandent :

- d'une part, d'interdire à l'UMP d'utiliser le nom « Les Républicains » comme sa nouvelle dénomination sociale, et
- d'autre part, d'interdire toute utilisation mercantile ou non des différentes marques commerciales déposées par l'agence AUBERT & STORCH utilisant vocable « les républicains » ou tout simplement « républicain ».

C'est avec une certaine *émotion* que je prends la parole aujourd'hui devant vous.

Tant je sens peser sur mes épaules le souvenir glorieux des hommes et des femmes qui ont donné leur vie pour que la République existe contre vents et marées, s'enracine dans les cœurs et s'inscrive dans le temps.

De VALMY au VERCORS, je me sens dépositaire de la mémoire de tous ces jeunes gens ou de ces honorables vieillards pour qui le simple mot de « République » déclenche un frisson d'*émotion*.

Mais c'est surtout au nom des vivants que je viens aujourd'hui avec mes trois confrères, vous expliquer pourquoi, en raison des troubles manifestement illicites et des dommages imminents, vous devez interdire l'usage de cette expression : « Les Républicains » par un parti, un clan ou une « firme » commerciale.

Comme l'histoire nous l'apprend, si la Nation est un « *plébiscite de tous les jours* », la République est un combat de tous les instants.

Un combat contre les vices privés qui minent les vertus publiques et il appartient aux vivants d'être vigilants et d'empêcher tout dévoiement, tout accaparement des principes républicains par ceux qui s'en réclament.

On sert respectueusement la République, on ne se sert pas piteusement de sa générosité, on ne saurait abuser honteusement du bien public.

Si j'en crois, le site même de l'UMP, ce parti de droite peut être considéré comme le « petit dernier » de la grande famille républicaine.

En effet, il a fallu attendre 1945 et le général de GAULLE pour que cette droite si longtemps complexée, accepte sur le tard la République refusant enfin et la monarchie et l'empire.

On ne peut que se féliciter que la droite renonce à ses vieux démons pour rejoindre la communauté nationale assemblée et apaisée autour des principes républicains.

Faut-il rappeler que notre Constitution dispose que « **Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale** » tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et les principes particulièrement nécessaires à notre temps issus du Programme du Conseil national de la Résistance de 1944.

Mais quand la même droite prétend incarner à elle seule la république, toute la République et rassembler les républicains, tous les républicains, cela constitue manifestement un trouble social et politique majeur, et suscite de vives émotions.

Une première trace de cette émotion se trouve dans l'article de Jean-Noël JEANNENEY, publié dans *Le Monde* le 15 avril 2015.

L'historien s'offusque, s'étonne, exprime même parfois une certaine colère, ce qui est rare pour cet homme élégant et cultivé.

Cette *émotion*, si vive, est transmise à un homme, à un jeune homme de 94 ans, au regard pétillant d'intelligence et de bonté.

Rémi DREYFUS, tel est son nom, est un héros puisqu'il a débarqué avec les forces alliées le 6 juin 1944, pour libérer la France. Rémi DREYFUS, ce héros bien vivant, ce jeune homme, que je considère comme mon grand-père idéal pétri de courage et d'humanité me demande : « Christophe, il faut faire quelque chose, mais quoi ? ».

Je ne suis que juriste et je connais un peu le droit.

Je lui explique que « les républicains » c'est une marque qui est « hors commerce » car le mot appartient à tous les citoyens. De plus, il s'agit d'une marque descriptive. Imaginez, Monsieur le président, qu'un parti décide de s'appeler « les FRANÇAIS » cela n'aurait aucun sens. Car cela signifierait que l'immense majorité des Français, qui ne sont pas membres de ce parti, se verraient immédiatement contester leur qualité de Français. Ce serait absurde.

Devant cette situation, j'explique à Rémy que, sous certaines réserves, il est donc possible de saisir la justice.

Il en parle autour de lui.

Et il se trouve qu'il a eu une vie intense, rythmée, engagée lui permettant de rencontrer des personnes importantes.

Et c'est ainsi que Rémi DREYFUS, Françoise TILLARD, François SCHEER, Christian SAUTTER et Jean-Louis BIANCO, me demandent de commencer à réfléchir sur les actions judiciaires à mener.

Il faut dire que tous ces jeunes gens, ont un point commun : depuis quelques années ils sont membres d'un club, le Club du mardi qui se réunit chez Rémy.

Parmi, les membres illustres de cette union des amis, on pouvait compter sur la fidélité de Stéphane HESSEL.

Et comme ce dernier, ils s'indignent :

- des dérives observées chez ceux qui ont la charge de notre République et qui oublient trop facilement les principes républicains dont ils ne cessent pourtant de se gargariser,
- des comportements de ces républicains qui cachent leurs turpitudes et leur goût pour l'argent facile derrière les leçons proférées du haut de leurs estrades,
- de la difficulté de transmettre l'idéal républicain à des jeunes qui ne comprennent pas cette dichotomie, entre la vertu lumineuse professée à grand jour, et les petits arrangements entre copains/coquins consentis dans les sombres alcôves du pouvoir.

Bref, en raison de cette *indignation légitime*, je prépare une action en justice et devant l'étendue de la tâche, je demande à mes confrères de venir me rejoindre tant il est vrai que l'union fait la force.

En complément de cette action judiciaire, j'organise à leur demande une action citoyenne.

Et c'est ainsi, qu'au cours de l'une de ses courtes nuits qui ont précédé cette audience, je créé, sans moyens, un petit site, qui s'appelle « *Nous sommes les Républicains* », par référence explicite et assumée à « *Je suis Charlie* ».

En effet, cette affaire dépasse la simple émotion des cinq premiers requérants et concerne tous les citoyens offusqués par cette privatisation d'un terme, les républicains, qui appartient au patrimoine commun de la République.

Par ce site, il s'agit d'annoncer aux françaises et aux français qu'ils peuvent signer la pétition, et, pour les plus courageux s'ils le veulent, participer à l'action en justice.

Et que se passe-t-il ?

C'est la magie des réseaux sociaux, la magie d'internet, le bouche à oreille fonctionne.

Au départ simple pétition regroupant une centaine de personnes, aujourd'hui la pétition rassemble, Monsieur Le Président, à l'heure où je vous parle, plus de 23 000 signataires.

Au départ, action judiciaire regroupant 4 à 5 personnes.

Aujourd'hui, avec mes confrères, nous représentons 144 requérants personnes physiques, auxquels se sont ajoutées 4 personnes morales : associations, partis :

- le MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN,
- la FEDERATION NATIONALE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS,
- la CONVENTION POUR LA 6EME REPUBLIQUE
- le parti CAP 21

Si cette action collective d'un nouveau type s'appuie sur une *émotion partagée* qui parcourt le pays, devant le trouble manifeste généré par cette privatisation des mots « les républicains », elle se fonde aussi et surtout sur la *raison*.

Ainsi, dans la semaine qui a suivi l'annonce du changement de nom de l'UMP, pas moins de trois intellectuels majeurs démontrent la troublante mécanique mise en œuvre par ce parti politique.

Je ne vais pas vous lire les passionnantes tribunes de :

- Jean-Noël JEANNENEY, dénonçant une « **indigne captation d'héritage** »,
- Jean GARRIGUES, historien, soulignant que cette **dénomination « va troubler les esprits »** car il s'agit d'une « **appropriation partisane historiquement fautive et politiquement ambiguë** ».
- Marcel GAUCHET invitant l'UMP à ajouter un adjectif à sa république pour **éviter toute confusion**.

Ces différentes tribunes figurent à nos pièces.

Je souhaiterais reprendre trois idées qui permettront à mes confrères de détailler l'existence de trouble manifestement illicite et l'existence de dommages imminents.

- **Première idée – Monopole et exclusion**

Dans sa tribune, Jean-Noël JEANNENEY souligne

*Si l'UMP persiste à se dénommer « Les Républicains », la symbolique de cette extravagance sera claire : l'affirmation d'un monopole, qui **rejette tous les autres hors de ce nom lumineux**.*

*(cela équivaut à) **exclure** ses adversaires de toute légitimité républicaine.*

*(...) l'intitulé annoncé voudrait dire plus expressément que (l'UMP) aspirerait à **revendiquer ce terme pour lui seul**.*

Un homme ne s'est pas trompé sur les dérives inquiétantes générées par cette privatisation du terme.

Ainsi, M. BAYROU explique que lorsque, à l'avenir, on sera contre la politique menée par l'UMP, on sera classé comme « *anti-républicain* ».

On se trouverait devant la situation cocasse, mais véritablement injuste, où les aînés, ceux qui ont combattu pour instaurer et défendre la République, seraient exclus de la famille républicaine si ouverte, si accueillante, par le dernier arrivé les ayant rejoints.

- **Deuxième idée : Annexion d'un terme universel et risque de confusion**

Il suffit de connaître un peu son histoire de France pour savoir que cette « *annexion* [par le parti de droite] *d'un terme universel* » est historiquement fautive comme le souligne l'historien Jean GARRIGUES dans le journal libéral (tendance orléaniste ?) « L'OPINION ».

Et d'enfoncer le clou, cette annexion illégale d'un bien commun est **source d'ambiguïté politique et de grande confusion**.

Je laisse à Matthieu Boissavy le soin de vous démontrer le dénigrement indirect qui en résulte pour simplement souligner la confusion dans le langage commun que ce changement a déjà commencé à créer.

Quand les jeunes générations assisteront au défilé de la GARDE REPUBLICAINE, ils se demanderont comment et pourquoi un parti politique peut-il avoir une police qui porte son nom !

De la même façon, les COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE (les fameux CRS) seront assimilés à une garde prétorienne d'un « petit César ».

Enfin, la légion d'honneur qui est une décoration REPUBLICAINE deviendra-t-elle ou sera-t-elle assimilée à une breloque délivrée par un parti pour récompenser de généreux donateurs ?

On le voit, ce changement de nom trouble les esprits, est source de confusion et de dénigrement.

Autant de fautes civiles entrant dans le champ d'application de l'article 1382 du Code civil.

- **Troisième idée : l'irresponsabilité**

On a assez répété combien cette réécriture de l'histoire ressemblait aux techniques employées par Big Brother dans « 1984 » pour ne pas y revenir.

Mais, dans son article, Marcel GAUCHET met en évidence un autre *danger immédiat*.

En ces temps de débat sur le programme des collèges, notamment en ce qui concerne la place et l'importance de l'histoire, il est tout de même curieux que le principal parti d'opposition adopte un comportement « *irresponsable* ».

Comment l'école peut-elle être le lieu de « *l'enseignement des valeurs républicaines* » si ces valeurs se confondent avec celle d'un parti ?

La République n'appartient à aucun parti.

Faut-il rappeler que la République n'est ni de gauche ni de droite, elle est ... française.

La République s'inscrit dans notre histoire, dans notre culture et trouve sa source sur la vertu.

Pour faire face à ses nombreux ennemis qui tentent de la détourner de sa mission émancipatrice, elle peut avoir recours à deux vertus cardinales la sobriété et la probité.

Sobriété, probité, voilà les vertus que nous devons enseigner dans nos écoles, voilà les vertus que nous devons donner en exemple et en cette matière, Monsieur le président, le chemin à parcourir entre la parole et les actes est tout simplement ... immense !

Ainsi, au-delà de l'*émotion*, la *raison* nous conduit à saisir la justice pour faire cesser des troubles manifestement illicites et des dommages imminents.

A présent, je laisse la parole à mes confrères qui vont vous en apporter une démonstration éclatante justifiant les mesures conservatoires que nous avons sollicitées.

Intervention de Matthieu BOISSAVY

Recevabilité

Troubles manifestement illicites

Intervention de Vincent FILLOLA

Dommmages imminents

Intervention de Joseph BREHAM

Premiers éléments de réponse aux arguments adverses

Justification des mesures conservatoires sollicitées

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Après les brillantes et émouvantes plaidoiries de mes confrères, qui ont démonté le trouble manifestement illicite et le dommage imminent appelant une réaction proportionnée de votre part, il m'appartient de conclure.

Tel Jules FAVRE, lors du procès du canut Jacques CARRIER en juillet 1835, en pleine répression sanglante de la Monarchie de Juillet, je pourrais m'écrier « ***Je suis républicain ! [cette] opinion est notre patrimoine ; elle nous appartient*** ».

Telle est, en effet, l'opinion des demandeurs.

Pour *être* républicain, il ne suffit pas d'*avoir* acheté une marque commerciale. Il faut en avoir la raison d'être.

De manière encore plus véhémement, je pourrais reprendre la harangue de GAMBETTA défendant devant les tribunaux impériaux des hommes poursuivis pour sédition « ***Ah ce n'est donc pas assez que d'avoir chassé les républicains de la République*** ».

Mais je vais raison garder, je retiendrai l'énergie causée par l'émotion et je n'en ferai rien.

Je ne prétendrai pas comme le grand tribun républicain que d'exclusion en exclusion, les opposants à l'UMP seront finalement exclus... du genre humain, s'il suffit de déposer une marque commerciale pour trier, sélectionner et choisir qui a le droit de se nommer « républicain ».

Depuis le 19^{ème} siècle, l'époque a changé et il est venu le temps de l'apaisement.

Quoique.

Car quand je lis cette lettre adressée par M. Nicolas SARKOZY à ses « chers amis », les bras m'en tombent. Que dit le président de l'UMP le 5 mai 2015 pour justifier le changement de nom de son parti ? Il nous donne la définition de la République, ou plus précisément, de SA république.

*« La République, c'est la LIBERTE, ce n'est pas la contrainte.
La République, c'est L'AUTORITE, ce n'est pas le laxisme.
La République, c'est le MERITE, ce n'est pas le nivellement.
La République, c'est L'EFFORT, ce n'est pas l'assistanat.
La République, c'est la LAÏCITE, ce n'est pas le prosélytisme et l'intégrisme.
La République, c'est L'UNITE, ce n'est pas l'addition de communitarismes. »*

Ceci Monsieur le président, ce n'est pas la République, avec un « R » majuscule mais l'opinion d'un homme, d'un *citoyen comme les autres*, qui ne peut pas avoir l'arrogance ni d'imposer ses vues ni de dérober au mot leur sens commun.

Car la République, c'est bien plus que cette énumération maladroite de valeurs inégales.

L'article 2 de la Constitution affirme solennellement que la devise républicaine repose sur un triptyque.

Et quel triptyque !

Mondialement connu, porteur de tant de promesses, sources de tant d'espérance, permettez-moi de le répéter encore une fois tant il est important de démontrer que ces principes fondateurs ne sont pas simplement gravés au fronton de nos mairies mais qu'ils sont bel et bien vivants.

LIBERTE - un homme à mes yeux incarne ce principe, un homme d'exception, un homme élevé dans la tradition républicaine de *l'honneur*, de la *sincérité* et du *courage*, un homme qui a porté jusqu'au bout la devise révolutionnaire « LA LIBERTE OU LA MORT », cet homme, c'est Jean MOULIN.

Et si l'on en croit André MALRAUX, il repose au Panthéon :

- avec CARNOT et les soldats de l'An II,
- avec VICTOR HUGO et « Les misérables » loin des tenanciers de l'Ordre moral, qui sont le plus souvent les Thénardier de l'honnêteté,
- avec JEAN JAURES « *veillé par la Justice* ».

On est loin, très loin, Monsieur le président, de la liberté du commerce et de l'industrie, des patrons du CAC 40 et des hommes qui portent des ROLEX pour afficher leur réussite à moins de 50 ans.

Sobriété et probité sont le glaive et le bouclier pour permettre à la République de tenir à distance les dragons de la concupiscence, l'hydre de la finance et les méduses du renoncement.

EGALITE, c'est simple, Monsieur le président, le mot n'apparaît pas une seule fois dans toute la lettre de M. Sarkozy !

La République sans l'égalité, ce n'est pas la république car comme l'affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 « *les hommes naissent libres et égaux en droit* ».

Oublier ce principe essentiel, ce n'est pas une erreur, c'est une faute.

Et si je devais choisir un homme pour incarner le principe d'EGALITE, je pense immédiatement au Capitaine Alfred DREYFUS.

Son « affaire » a permis à la République de s'enraciner, de faire face à ses adversaires de toujours, le Sabre et le Goupillon, en affirmant que la Justice et la Vérité doivent prévaloir sur l'Ordre établi et les puissances.

Car, faut-il le rappeler, la République laïque ne fait pas de différences, aujourd'hui comme hier entre ses enfants qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, musulmans ou tout simplement agnostiques ou athées.

Au nom de l'égalité, la République protège et promeut.

C'est pour cela que le capitaine Alfred DREYFUS, enfin réhabilité, a souhaité participer activement à la guerre de 1914 pour défendre et la France et la République, tant il est vrai que « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** » (article 1^{er} de la Constitution).

Enfin, **FRATERNITE**, mot lui aussi absent de la lettre de M. Sarkozy. Il faut dire qu'il s'agit d'une obligation morale, formant un triangle équilatéral avec la Liberté et l'Egalité, synthèse équilibrée de ces deux principes si souvent opposés.

Et pour illustrer cette valeur républicaine, j'appelle à la barre la mémoire de Mme Geneviève DE GAULLE – ANTONIOZ qui nous murmure, au-delà de la « Nuit et du Brouillard » que « **quand on a été touché par le mal absolu, la seule réponse est la fraternité** ».

Et comment ne pas rappeler que c'est la République qui, sous l'impulsion de Victor SCHOELCHER, le 27 avril 1848, a aboli l'esclavage, cette atteinte intolérable à la dignité de nos frères en humanité.

Voilà, Monsieur le président, la différence essentielle entre les valeurs aussi intemporelle que républicaines et les mots issus d'un marketing politique, prisonnier du temps présent.

Dès lors, commet une faute civile le groupe, la faction, la firme qui utilise le monopole commercial de l'usage des mots « Les républicains » pour en dénaturer le contenu réel et interdire à quiconque d'informer librement ou de partager ses opinions républicaines.

Si, selon les mots de SAINT-JUST, « *le bonheur est une idée neuve en Europe* », après bien des péripéties, on peut considérer que l'esprit républicain est une idée neuve, ou renouvelée ou en tout cas en perpétuel développement en France.

Le plus bel exemple de la vivacité et de la vigueur de cette idée républicaine trouve sa magnifique illustration dans la manifestation de tout un peuple dans les rue de Paris et des villes de nos provinces, marche digne, joyeuse, ouverte, métissée, à l'image de la France d'aujourd'hui et réponse silencieuse et forte après l'inacceptable tuerie contre des journalistes parce qu'ils exerçaient leur liberté d'expression, contre des policiers parce qu'ils exerçaient leur métier, contre des Français parce qu'ils étaient juifs.

Mais, vous le savez Monsieur le président, en France, les idées sont de libres parcours et l'idée républicaine plus que tout autre.

Alors, Monsieur le président, pour libérer l'idée, vous devez libérer les mots.

Rendez leur liberté aux républicains !

